

• CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Le zénith est sur les rails et sera terminé fin 2006

Les membres de la communauté d'agglomération Limoges-Métropole (Calm) étaient réunis hier. Ils ont planché sur plusieurs dossiers dont le zénith.

Le dossier zénith avance à un bon rythme. Ainsi, sur les 66 dossiers réceptionnés dans le cadre de l'avis d'appel public du concours d'architecture, quatre équipes de concepteurs ont été retenues par le jury : Choix et Morel (Paris, acousticien Peute et Associés, zénith de Paris, de Montpellier, d'Orléans) ; Greysy (Pau, acousticien APJA, zénith de Pau, de Toulouse) ; Quervily (Saint-Briac, acousticien Lamoureux, espace multisports de Chalou) ; BTA (Paris, acousticien, zénith de Rouen, salle de 6.000 places à Tourcoing). Ces équipes devront remettre leur projet pour l'été 2003, l'analyse et le choix du lauréat étant prévu pour septembre. « Nous avons privilégié l'expérience et les références en matière d'acoustique » soulignait Alain Rodet. L'année 2004 sera consacrée au dossier technique de maîtrise d'œuvre, à la consultation des entreprises, aux travaux d'enfouissement de la ligne haute tension et à la recherche du futur exploitant dans le cadre d'une procédure de délégation de service public. Les travaux de construction de

la salle se dérouleront sur les années 2005-2006 pour un achèvement au second semestre 2006. Voilà pour les bonnes nouvelles. Côté finances, il n'en va pas de

### Le désengagement financier de l'Etat touchera aussi la communauté d'agglomération

même. Sur un plan général, Alain Rodet déplorait l'annulation « de 1,5 milliard d'euros de crédits par arrêté ministériel du 14 mars ce qui ne manque pas d'inquiéter quand on connaît l'importance des financements d'Etat dans les projets prévus à notre programme d'agglomération ». Et le président de souligner : « la rupture de la croissance, l'augmentation de l'inflation, la montée en flèche du chômage... mais aussi l'envoie des déficits sont de sujets de préoccupation pour les élus locaux. N'oublions pas que bien des programmes lancés par notre communauté ont un impact direct sur l'économie de l'ag-

glomération de Limoges. Je rappelle à cet égard que 75% des investissements créés de notre pays reposent sur les collectivités locales et leurs EPCI » (établissement public de coopération intercommunale). Dans le même temps, le Conseil régional a décidé lui aussi un gel de crédits de 1,8 M€, limitant ainsi sa participation aux opérations que sont le zénith et la voie de liaison sud. « Une mauvaise nouvelle qui va entraîner un surcoût pour la Calm dans la réalisation de ses grands équipements » ajoutait Bernard Ebenstein soulignant également la « moins-value engendrée par la modification de l'administration fiscale des bases et des compensations ». L'occasion pour Jean-Pierre Normand de préciser : « la décision de maintenir le taux de la taxe professionnelle au même niveau que l'an dernier, soit 15,22%, conduit à un manque de recettes fiscales de 193.582€. Pour autant, il a été décidé que cette perte ne soit pas répercutée sur la dotation de solidarité communautaire, mais sur la marge d'autofinancement ». La taxe professionnelle unique étant la principale source de revenus de la Calm, il s'agit de favoriser l'installation d'entreprises.

C'est ainsi que les membres de la communauté ont décidé de l'aménagement de deux nouvelles zones d'activité économique, l'une à « La Croix et Maison Rouge » à Bonnac-la-Côte, l'autre à « Bonnefond » à Saint-Just-Le-Martel. La réalisation de la zone d'activité de Romanet s'inscrit également dans ce cadre là et comme le déclarait Jean-Paul Desnosot « nous avons déjà des contacts avec des entreprises qui souhaitent s'installer sur ce site ».

Autre dossier important débattu hier, celui du contrat d'agglomération qui lie l'Etat, la Région, le Département et la Calm. Les actions prévues se chiffrent à 345 M€. « Nous sommes prêts à signer ce contrat » déclarait Gérard Vandendriessche. Ce, « en dépit des avatars administratifs ou financiers » ajoutait Alain Rodet.

Dans le cadre de l'insertion des jeunes, signalons qu'une délibération a été adoptée qui déclare que la mission locale de l'agglomération de Limoges est d'intérêt communautaire. Une décision prise avant que n'expire le statut de cette structure (groupement d'intérêt public), à savoir le 14 mai prochain et qui permettra d'assurer la continuité des politiques d'insertion sociale et professionnelle en faveur des jeunes en s'appuyant sur les basses de vie et d'emploi.

C.A.

### Au fil des dossiers

#### - TRANSPORTS EN COMMUN

Afin de répondre à un besoin du personnel soignant du CHU de nouveaux services de bus seront mis en place pour les embauches du matin, les dimanches et jours fériés. Ces services complémentaires concernent les lignes 10 et 21. Ils entreront en fonction à la rentrée des vacances de Pâques, le 28 avril. Un bilan de leur utilisation sera fait après 6 mois de mise à l'essai.

Par ailleurs deux nouveaux véhicules pour le transport de personnes à mobilité réduite vont être acquis pour le parc de la STCL.

Prévue également cette année une nouvelle tranche de rénovation de trois trolleybus.

Des travaux seront effectués cette année, destinés à permettre la mise en sécurité de certains arrêts, la réalisation d'aménagements adaptés aux personnes à mobilité réduite ainsi que l'entretien des voies bus.

#### - CADASTRE

Dans le cadre de l'informatisation du plan cadastral, il sera procédé à la numérisation des plans cadastraux de 11 communes : Aureil, Boisseuil, Condat, Eyjeaux, Isle, Le Palais, Pannazol, Rilhac-Rancon, Saint-Just-Le-Martel, Solignac et Le Vigen.

#### - ENVIRONNEMENT

Un contrat va être passé avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la restauration et l'entretien de La Valoine afin d'engager la phase opérationnelle d'un programme d'action sur 5 ans.

Une étude de zonage pluvial sera lancée sur les 17 communes de la communauté d'agglomération. Elle permettra de définir les mesures à prendre pour assurer la protection des milieux et des cours d'eau, d'établir une cartographie des principes de gestion des eaux pluviales à prendre en compte à l'occasion des aménagements. Cette étude répond aux nécessités de la loi sur l'eau.

#### - ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Des travaux de mise aux normes et d'amélioration de la qualité de l'aire d'accueil des gens du voyage Django Reinhardt à Limoges et de l'aire d'accueil de Feytiat seront inscrits au schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage, ce qui permettra d'obtenir divers subventionnements. Par ailleurs, un seul et même règlement intérieur régira ces deux aires.